

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Délibération n°2026 – 04 – 08

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Vote

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, Géraldine OLIVIER, ASFEZ Peggy, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.

Absents :

MME PERRET Morgane a été élue secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

**OBJET** : Délibération du conseil municipal concernant les budgets primitifs 2026 de Saint Laurent sur Oust

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	445 000 euros	445 000 euros	280 000 euros	280 000 euros
Budget annexe assainissement	60 000 euros	60 000 euros	45 000 euros	45 000 euros
Budget annexe Domaine des Tertres	59 197,93 euros	59 197,93 euros	60 001,27 euros	60 001,27 euros
Budget annexe Domaine du Verger	68 538,19 euros	68 538,19 euros	68 757,19 euros	68 757,19 euros

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve l'ensemble des budgets 2026 et :

AUTORISE monsieur le maire, dans le cadre du référentiel M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, Monsieur le maire doit également respecter les dispositions suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 056-215602244-20260428-2026\_04\_08-DE

Pour copie conforme  
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust  
le 27/04/2026

Certifié exécutoire

Le Maire  
Rémi MICHEL

